

Communiqué de presse

Nanterre, le 24 octobre 2022

QUALITE DES EAUX : PRES DE 288 M€ D'AIDES FINANCIERES. 18 M€ SUPPLEMENTAIRES ENGAGES EN 2022 POUR UN BASSIN SEINE-NORMANDIE PLUS RESILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

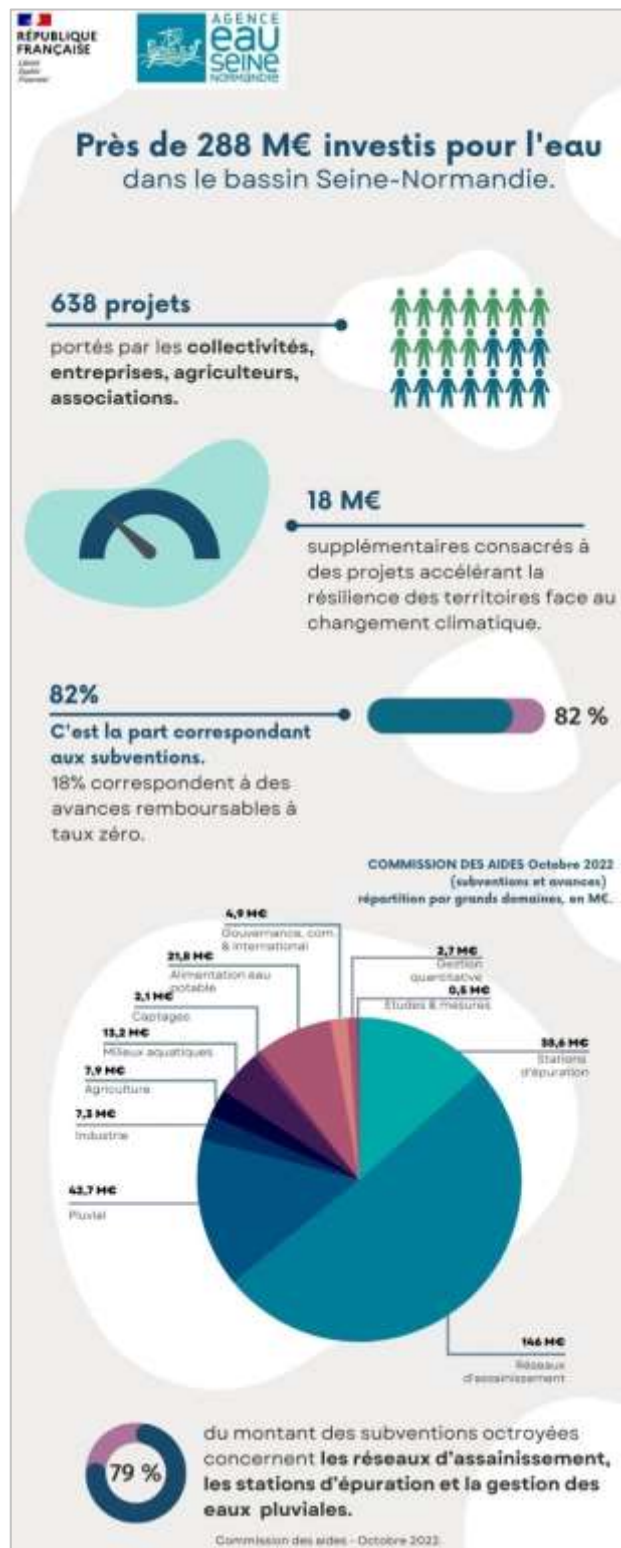
#ENCHIFFRES #INVESTISSEMENTS #QUALITEAU #RESILIENCE #CLIMAT

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie, réunie sous la présidence de M. François CHOLLEY, maire et Président de syndicat, a examiné et délibéré favorablement en faveur de 638 projets pour un montant total de près de 288 M€ d'aides réparties sous forme de subventions pour 82% et 18% d'avances remboursables à taux zéro. Portés par des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations, ces projets contribuent à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'agence de l'eau Seine-Normandie consacre en outre 18 M€ supplémentaires à des projets accélérant la résilience des territoires face au changement climatique.

Les chiffres clés

On constate une forte dynamique sur cette commission avec plusieurs projets majeurs relevant de la mise en œuvre du *Plan Qualité de l'eau et baignade* qui vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne, renforcer la biodiversité et rendre possible la baignade. Celui-ci impacte les enveloppes consacrées à la lutte contre les pollutions domestiques : réseaux d'assainissement (146 M€), pluvial (42,7 M€), stations d'épurations (38,6 M€) et à l'alimentation en eau potable (21,8 M€) d'aides.

Le pic d'aides observé, s'explique en partie par les décisions prises par le conseil d'administration pour renforcer le soutien aux projets qui sont prioritaires pour le bassin Seine-Normandie : taux d'aide bonifiés et mise en œuvre d'un plan de résilience face au changement climatique.



CONTACT PRESSE
 Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
 07 62 22 85 96

PLAN DE RÉSILIENCE : L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ENGAGE UN BUDGET EXCEPTIONNEL DE 18 M€ EN 2022.

En avril 2022, le Gouvernement a augmenté les capacités de financement des agences de l'eau, pour faire face aux risques de tension sur les ressources en eau du territoire, dans un contexte de sécheresses répétées. Cela se traduit par un relèvement des plafonds d'autorisation de dépenses, à hauteur de 100 millions d'euros.

Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'augmentation des dépenses de subventions est de 18 M€ pour 2022. Le volume des aides attribuées traduit la dynamique des territoires vers des projets qui s'inscrivent dans la lignée du Varenne agricole de l'eau et de la prise en compte du changement climatique. Il s'agit d'anticiper les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau qu'il s'agisse d'eau potable, d'agriculture, de résilience des milieux naturels et des sols ou encore de désimperméabilisation des villes et des zones d'activités.

Zoom sur quelques exemples de projets soutenus à cette commission dans le cadre du plan de résilience :

CHAMPAGNE CRAYEUSE Transition agricole : accompagner les filières.

Le projet porté par Bio en Grand Est, regroupant les producteurs biologiques de la région, ambitionne de développer la résilience des filières grandes cultures biologiques dans un contexte d'évolution réglementaires liées à la fertilisation et protection de ressource en eau. L'organisation professionnelle étudiera la possibilité de réintroduire des élevages et de développer des systèmes de grandes cultures plus autonomes pour la fertilisation.

→ *Le projet validé par la commission des aides est l'un des 7 dossiers lauréats de l'appel à projets « l'agriculture s'adapte au changement climatique ». L'agence de l'eau Seine-Normandie le soutient à hauteur de 80% soit 81 902 €.*

AUBE Territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient : 31 exploitations agricoles engagées dans des « services environnementaux ».

La première campagne d'engagement 2021 de paiements pour services environnementaux aura permis la contractualisation de 20 exploitations agricoles. Pour la 2nde année 31 exploitations sont accompagnées pour le maintien de 2127 ha prairies permanentes et 1728 ha de prairies humides.

→ *Le projet validé par la commission des aides repose sur l'indemnisation des agriculteurs pour le changement de pratiques agricoles sur la base de services rendus effectifs. Le montant de l'aide prévisionnelle de l'agence correspond à 438 000 €.*

CALVADOS Accompagner les projets de désimperméabilisation des zones urbanisées grâce à la gestion des eaux pluviales au Centre Hospitalier Régional de Caen.

L'agence de l'eau Seine-Normandie a donné son feu vert pour gérer les eaux pluviales « à la source » dans le cadre de la reconstruction du Centre Hospitalier Régional de Caen couvrant au total 12 hectares. Le projet prévoit la réalisation de 1640 m² de surface de parking dans lesquels les eaux pluviales seront infiltrées. Les eaux de ruissellement des autres surfaces seront orientées vers des noues d'infiltration puis vers 3 espaces en creux 10 138 m² de toitures végétalisées viendront couronner le projet. Au total maîtrise à la source de la pollution pluviale par désimperméabilisation : 4838 m² et 31 462 m² par déracordement.

→ *Les travaux nécessaires sont financés à hauteur de 90 % soit 619 355 €.*

EURE ET LOIR Sobriété des consommations d'eau : l'entreprise Pouillard s'engage.

L'opération est portée par l'entreprise Pouillard à l'occasion du transfert de site d'une plateforme de granulats. L'objectif du projet est de récupérer l'ensemble des eaux de pluies et eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du site en vue de contribuer à l'appoint en eau du procédé de lavage des granulats. Un circuit fermé sera mis en place, permettant le recyclage des effluents issus de leur traitement. Le projet permet une réduction significative du volume d'eau prélevé à activité équivalente.

→ *Le projet exemplaire en termes d'économies d'eau sera financé à hauteur de 389 508 €.*

EURE Le Syndicat d'Eau Potable de la Charentonne lutte contre les fuites d'eau potable

Le Syndicat d'Eau Potable de la Charentonne qui produit et distribue plus de 27000 habitants de 22 communes en eau potable, renouvelle des canalisations identifiées comme fuyardes dans le diagnostic du schéma directeur d'alimentation en eau potable et l'étude patrimoniale réalisée en 2020. Les travaux concernent le renouvellement de près de 10 km de canalisation classées prioritaires sur 12 secteurs et concourent à diminuer la pression sur la ressource.

→ *Ces travaux bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau à hauteur de 860 326 €.*

VALLEE DE LA VANNE L'acquisition foncière, une opportunité de soutenir des démarches de protection des captages prioritaires

Eau de Paris travaille en partenariat avec la profession agricole afin de favoriser le développement de pratiques compatibles avec la préservation des ressources en eau. En parallèle, elle mène une politique d'acquisition foncière de terrains situés dans les zones vulnérables des aires d'alimentation de captage (AAC). Dans ce cadre, l'agence de l'eau Seine-Normandie a donné son feu vert pour l'acquisition de 22 ha de parcelles situées dans l'AAC de la Vallée de la Vanne localisées en zone de forte vulnérabilité pour la ressource en eau. Les parcelles acquises seront réparties entre deux agriculteurs dont les pratiques sont favorables à la qualité de l'eau, dans le cadre de baux environnementaux de maintien en herbe et d'agriculture biologique.

→ *Le projet validé par la commission des aides est soutenu par l'agence à hauteur de 80% ce qui correspond à 94 681 €.*

YONNE Accompagner des projets bénéfiques pour l'atteinte du bon état des eaux et la biodiversité et améliorer la résilience du bassin.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon entreprend la restauration de 17 mares et la création de 21 nouvelles mares. En Bourgogne, leur déclin est estimé à près de 20% sur les deux dernières décennies, entraînant avec elles celui des espèces associées alors qu'elles remplissent de nombreuses fonctions écologiques. L'objectif est donc de les maintenir en tant qu'habitat d'espèces et également pour leur rôle sur le fonctionnement hydrologique : lutter contre les inondations en collectant les eaux de pluies, limiter l'érosion des sols en ralentissant les écoulements et épurer les eaux grâce à l'activité biologique des mares.

→ *Le projet est soutenu par l'agence à hauteur de 80% soit 101 600 €.*

La commission des aides du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient quatre fois par an pour attribuer les aides conformément au programme « Eau & climat » 2019-2024.

La commission des aides est composée de 19 administrateurs de l'agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 6 des associations et personnalités qualifiées, 3 représentants des usagers économiques, 3 de l'Etat et 1 du personnel de l'agence.

Suivez nous sur les réseaux sociaux

